



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT INDIQUÉ CI-DESSOUS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite Municipalité, que:

Une séance d'information aura lieu le 18 août 2026 à 19h00 au Centre communautaire de Luskville situé au 2024, route 148, Pontiac en lien avec le premier projet de règlement no. 06-26 modifiant le règlement de lotissement no. 13-24 en vue de réinstaurer les normes de lotissement applicables aux zones R-21 et R-22 qui a été adopté par le Conseil municipal à la séance du 14 juillet 2026.

Le règlement no. 06-26 modifiant le règlement de lotissement no. 13-24 en vue de réinstaurer les normes de lotissement applicables aux zones R-21 et R-22. Cette révision assure une meilleure cohérence réglementaire avec les orientations en matière de développement durable, les besoins résidentiels, agricoles et commerciaux du territoire, ainsi que les objectifs régionaux établis dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Si vous avez des questions concernant les activités permises dans les différentes zones définies au règlement ci-haut, nous vous invitons à assister à la rencontre.

DONNÉ À PONTIAC, ce 10^e jour du mois d'août de l'année deux mille vingt-six.

Mario Allen
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mario Allen, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois d'août de l'année deux mille vingt-six.

Mario Allen
Directeur général